

sion, la marge des bénéfiques avait tendance à se rétrécir. Cette situation est le résultat de l'accroissement du coût et de l'impuissance des concurrents sur le marché des ventes à augmenter suffisamment les prix afin de contrebalancer cette hausse. Quoique la statistique n'ait pas indiqué des chiffres concluants, on a démontré que les niveaux ou proportions de bénéfice n'avaient pas, règle générale, été à la hausse et qu'on devait chercher ailleurs la cause des variations dans le coût de la vie après une longue période interrompue de prospérité.

10. Réclame

Le Comité a entendu de longs arguments ayant trait aux conséquences économiques de la réclame. Il a également recueilli une quantité considérable de renseignements se rapportant aux frais de réclame et sur la façon dont ceux-ci sont répartis aux divers niveaux de distribution dans l'industrie des denrées alimentaires. On nous a signalé le fait qu'au niveau de détail de l'industrie des denrées alimentaires, le pouvoir du détaillant était suffisamment fort pour amener les grossistes ou les fabricants à assumer une partie du coût de la réclame. Faute de plus de temps à sa disposition, le Comité n'a pu recueillir toutes les données nécessaires en vue d'en arriver à une conclusion précise. Il a cependant jugé qu'il avait besoin de plus de renseignements.

11. Concentration du pouvoir et niveau des prix dans l'industrie alimentaire

Le mandat du Comité mixte sur le crédit au consommateur et le coût de la vie exigeait sans contredit que le Comité concentre son attention d'abord sur les changements récents des prix au consommateur. En conséquence, le Comité n'a pas été en mesure d'étudier en profondeur certains facteurs qui ont une influence de longue portée sur la distribution des denrées, en gros et en détail.

Bien que le Comité ait d'abord jugé que les profits réalisés au niveau de la préparation et de la distribution des aliments n'avait pas, dans l'ensemble, augmenté considérablement ces derniers mois, ce jugement préliminaire ne répond pas à la question très pertinente de savoir si, dans l'optique des conditions actuelles au Canada, le niveau des prix était raisonnablement bas dans l'industrie.

Le Comité a découvert des preuves claires que le marché est, dans une grande mesure, contrôlé par certaines sphères d'influence. Ce point a été révélé au public à la suite de questions posées par le Comité et qui ont mis en lumière, en particulier, ce qu'on a appelé l'empire Weston.

Cette révélation a été étonnante pour tous et l'énormité des entreprises Weston a surpris les blasés eux-mêmes. Il faudra un certain temps pour en évaluer les répercussions profondes futures. L'empire Weston a pour la première fois mis à jour que des intérêts gigantesques régissent les denrées alimentaires et d'autres aspects de l'économie dans ce domaine; des enquêtes plus poussées seront nécessaires pour dévoiler toute la portée de cette révélation et, à cette fin, des renseignements plus précis seront essentiels.

L'industrie des détersifs et du savon serait, d'après les témoignages apportés, contrôlée par trois géants qui, à eux seuls, régiraient de 85 à 90 p. 100 du chiffre d'affaires total.

Les cinq grands magasins à chaîne incorporés et les magasins à chaîne libres tiennent sous leur coupe plus de 75 p. 100 des épiceries dans les centres urbains et ce pourcentage va en augmentant.

Dans un secteur de la préparation des denrées alimentaires, une société domine à elle seule 100 p. 100 du marché des Maritimes et de l'Ouest canadien et au moins 80 p. 100 du marché de l'Ontario et du Québec.